



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à des prestations de services relatives à l'alarme incendie
du Centre de séminaires du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 03 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 17 septembre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SARL FEVAI'LEC – 35 Chemin d'Andras à MISSON (40290)
 - **Nature des prestations confiées :** Réalisation d'un asservissement DAC (F&P liaison entre la centrale incendie et les 2 DAC en câble CR1 2x1.5 y compris cheminements) ainsi que la fourniture et la mise en service du SST10 au Centre de séminaires et de congrès, étant précisé que la réception sera effectuée avec le coordinateur SSI afin de lever les observations du SDIS.
 - **Montant total :** 7 795,60 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **2 OCT. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON